

l'Ouest, au Manitoba particulièrement, la sécheresse a compromis la récolte et les nouvelles les plus récentes reçues de la grande contrée du blé sont mauvaises et presque alarmantes.

Dans notre province, il y a du retard, mais rien ne semble compromis jusqu'à présent; il y a loin encore d'ici que le cultivateur puisse récolter ce qu'il a semé, la situation peut s'améliorer; mais elle peut aussi empirer.

Cependant, il est presque certain déjà que tout ce qu'on puisse espérer c'est une récolte moyenne. Voici pour les grains et les prés. Quant aux produits de la laiterie, beurre et fromage, ils obtiennent des prix très satisfaisants, mais aurons-nous la quantité, telle est la question. Si l'herbe croît bien et si les animaux ont une nourriture abondante, notre province en bénéficiera grandement; pour le moment, on est encore dans l'espérance, c'est à dire qu'on vit dans l'incertitude.

Cette incertitude n'est pas favorable aux affaires, pas plus d'ailleurs que les hauts prix des marchandises d'importation et des manufactures domestiques. Aussi le marchand qui, depuis quelques années, se montre généralement prudent dans ses achats doit-il en ce moment redoubler de cette prudence qui devrait toujours exister chez lui.

RAJEUNISSEZ-VOUS! C'est le conseil que donnait à un vieux client morose, un médecin distingué de cette fin de siècle, et, ajoutait-il, la gaieté reviendra.

Ce miracle n'est pas si difficile à réaliser qu'on serait porté à le croire. Quelques gouttes du Restaurateur de Robson réalisent ce prodige, de rendre à la chevelure la couleur et l'éclat de la jeunesse—c'est magique.

Les marchands qui vendent cette excellente préparation de M. J. T. Gaudet, pharmacien à Joliette en reçoivent beaucoup de compliments: c'est aïre qu'ils en vendent beaucoup. Où en est votre stock?

REPOS ET FERMETURE À BONNE HEURE

Au moment où la municipalité de Montréal avait dessein de régler les heures de travail ou plutôt l'heure de la fermeture des magasins, nous nous sommes opposés dans la mesure de nos forces à toute réglementation en ce sens. Nous ne reconnaissons pas à la municipalité le droit d'attenter à la liberté du commerçant et de l'employé en ce qui concerne les heures de travail. Les gouvernements, comme les municipalités, sont trop enclins déjà à s'immiscer dans les questions du domaine privé pour que nous les encourageons jamais dans cette voie.

Notre attitude, à l'époque, nous a créé des amis et des ennemis. Il en est toujours ainsi pour ceux qui luttant soit de la parole, soit de la plume s'expriment sans ambage et se soucient peu de ménager la chèvre et le chou.

Si ceux à qui notre attitude n'a pas plu avaient considéré que nous n'étions pas les ennemis de la fermeture à bonne heure, mais les ennemis d'un règlement ayant force de loi, là où la loi n'avait rien à faire, ils n'auraient peut-être pas perdu leur temps, leurs efforts et leurs peines, si au lieu de poursuivre un but chimérique, ils s'étaient tournés du côté unique où la question pouvait trouver sa solution.

Nous l'avons dit déjà, c'est par une entente des patrons entre eux et des patrons et des employés que la fermeture à bonne heure peut et doit se faire.

Tout le monde conserve ainsi sa liberté et tel qui aura décidé de fermer son magasin à huit heures d'accord avec ses confrères, peut d'accord avec eux revenir sur cette décision.

Si nous revenons aujourd'hui sur cette question, c'est que l'été, tout